

Programme de formation

« Qualité d'usage et accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) »

Présentation générale

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées impose la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant.

Grâce à cette formation, vous parviendrez à comprendre quelles sont les prescriptions techniques demandées par les textes de loi mais aussi les enjeux et les intérêts d'une mise en accessibilité des bâtiments. Vous serez formés sur les derniers arrêtés et modifications de la loi réalisées jusqu'en 2024.

Cette loi permet l'inclusion des personnes handicapées mais pas seulement ! Elle apporte le confort à tous et toutes : personnes à mobilité réduites telles que les personnes utilisant des bagages lourds, des poussettes, ayant une jambe dans le plâtre...etc.. N'oublions pas, bien entendu, le besoin grandissant en matière d'accessibilité dû au vieillissement de la population. C'est ce que l'on appelle : l'accessibilité universelle afin de garantir une certaine qualité d'usage.

L'accessibilité des ERP permet aujourd'hui de se tourner vers des projets de qualité, où l'usage, et donc l'humain, est remis au cœur des préoccupations.

Publics

Bureau d'études VRD, urbaniste, paysagiste, maître d'œuvre, architecte, maître d'ouvrage, service technique de la voirie, entreprise de construction

Méthodes pédagogiques

Power Point, photographies, vidéos, mise en situation avec équipements, analyse in situ

Pré-requis

Connaissance du français

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Connaître et comprendre les obligations réglementaires de la mise en accessibilité des ERP
- Réaliser le suivi des travaux d'accessibilité de son patrimoine (dans le cadre d'un Ad'ap ou d'une opération neuve)
- Trouver l'information réglementaire actualisée

À partir de la mise en situation les stagiaires seront capables :

- Comprendre l'usage pour une application "de bon sens" de la réglementation
- Connaître les différents types de handicaps

Programme

Jour 1 : (7h) – (9h00-12h30 / 13h30-17h00)

Introduction

1. Loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Explication du contexte réglementaire
- Les Arrêtés ERP neuf (Arrêté du 20 avril 2017) et ERP situé dans un cadre bâti existant (Arrêté du 8 décembre 2014 mis à jour)
- La qualité d'usage et l'accessibilité universelle

2. Définition handicaps, PMR et Usages

- Les statistiques
- Définition des handicaps
- Du handicap à l'usage

3. Le rôle et les enjeux de la concertation avec les usagers et les commissions d'accessibilité

4. Les points d'accessibilité d'un ERP neuf et existant

- Le principe de la chaîne de déplacement et ses enjeux
- Les cheminements extérieurs
- Les stationnements
- Les accès et accueil

Jour 2 : (7h) – (9h00-12h30 / 13h30-17h00)

4. Les points d'accessibilité d'un ERP neuf et existant (suite)

- Les circulations horizontales et verticales (dont escalier et ascenseur)
- Les sanitaires
- Les portes, commandes et équipements
- Les spécificités

5. Les procédures

- Notice, attestation et dérogations

- Les Ad'Ap

Jour 3 : (3h) – (9h00-12h00)

4. Mise en situation

- Parcours de mise en situation avec fauteuil roulant, parcours à l'aveugle et malvoyance, exercice cognitif
- Analyse du site au vu des prescriptions techniques théoriques abordées les jours précédents
- Élaboration des pistes d'amélioration

5. Bilan et échanges

Durée de la formation

2,5 jours soit 17 heures.

Format de la formation

Inter-entreprise : groupe de 6/7 personnes maximum

Modalités d'évaluation des acquis

Les stagiaires sont évalués régulièrement durant le stage de façon à s'assurer de leurs acquis et à apporter remédiation si nécessaire.

Le dernier jour, les apprenants sont évalués sur les compétences acquises par un questionnaire à choix multiples

Modalités d'évaluation de la satisfaction

Les stagiaires exprimeront la satisfaction de la formation à la fin de la session par un questionnaire.

Logistique

Cette formation se déroulera dans une salle équipée d'un écran et vidéoprojecteur.

Intervenante

Émilie Szyja est consultante et formatrice en accessibilité et qualité d'usage dans les domaines des établissements recevant du public (ERP), des bâtiments d'habitation collectifs neufs (BHC), de la voirie et espaces publics, et de la signalétique adaptée.

Designer d'espace diplômée de L'École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy, elle s'est spécialisée dans l'accessibilité et qualité d'usage du cadre bâti depuis plus de quatorze années.

Passionnée, et se rendant compte des difficultés de prise en compte de la réglementation concernée, elle développe la formation et la sensibilisation auprès de tout type de profil (architectes, techniciens, bureaux d'études, entreprises de construction, étudiants...) Elle a notamment formé : les agents de la ville de Clermont-Ferrand, service usagers Disney Land Paris, le service patrimoine du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le Groupe hospitalier des Ardennes, l'Agence TER, réalisée des formations en partenariat avec plusieurs CAUE, et bien d'autres...

Coût de la formation

1600 euros HT par stagiaire.

Contact

Mail : contact@esqua.fr

Téléphone : 06 70 60 51 83

Autre information

Possibilité de réaliser cette formation en intra-entreprise, contactez-nous !

Nous pouvons la réaliser sur-mesure dans vos locaux avec la possibilité de visiter un site sur lequel vous avez travaillé.